

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 09/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du premier février deux mil vingt-deux, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Messieurs : BESSON Roland, REY Freddy

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Roger JOURNET, Evelyne LABRUDE.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Messieurs : Alain PERROT, Bertrand PUGNOT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Messieurs : Eric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Monsieur : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Nadine REUX, Robert Eyraud, Stéphane GUSMEROLI, Mathias LAVOLE, Daniel BATON, Marie-Christine FRACHON, Raymond VAGNON.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Dominique Combaz à Alain Perrot

Fabien Gallice à Jean-Louis Reynaud

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 10. Il remercie les délégués de leur présence et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

- Débat d'Orientation Budgétaire,
- Délibérations : demande financement de l'étude de faisabilité confluence Guiers/Rhône, étude pollution Guiers Aval, Animation PEP 2022,
- Présentation de la programmation du contrat de bassin GATB,
- Liste des systèmes d'endiguement potentiels prioritaires,
- Divers : construction bâtiment SIEGA/SIAGA...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 08/12/2021 :

Didier Girard rappelle l'ordre du jour du dernier conseil syndical et relit les différents points.
Jean-Louis Reynaud indique que le futur nom du SIAGA sera EPAGE Chartreuse Guiers et non EPAGE Guiers Chartreuse.
Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu :

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du compte-rendu

Débat d'Orientation Budgétaire

Didier Girard présente le débat d'orientation budgétaire : il rappelle le contexte général et les évolutions avec le dépôt du PAPI d'intention, la poursuite des actions précédemment engagées et l'intégration des Départements Isère et Savoie.

Au niveau du fonctionnement, les dépenses restent stables, les études de fonctionnement représentent 15% des dépenses de fonctionnement et concernent essentiellement l'étude Bièvre et le suivi piscicole et sédimentaire. Les dépenses de personnel sont en légère augmentation suite à l'embauche d'un agent chargé de mission inondation et à la mise en place du CIA.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont constituées des subventions portant notamment sur les postes par l'Agence de l'eau, et le contrat de bassin par le Département.

Jean-Louis Reynaud indique qu'il serait souhaitable de prévoir une hausse des participations GEMAPI et ITEM 12 des communautés de communes à hauteur de 3% en 2022. En effet, celles-ci n'ont jamais été augmentées hormis lors du changement de la population INSEE. Cette hausse permettrait de suivre l'évolution de l'inflation et d'accompagner les dépenses de fonctionnement notamment au niveau des charges de la masse salariale.

Au niveau de l'investissement, les dépenses concernent les travaux d'aménagement du Moulin Neuf, les acquisitions foncières, la ripisylve ainsi que les études diagnostics techniques et d'évaluation du contrat de bassin.

Les recettes d'investissement sont liées aux subventions sur les dépenses d'investissement. On constate un décalage dans leur perception. Un certain nombre sera perçu en 2022.

La situation de clôture au 31/12/2021 sous réserve du compte de gestion du comptable public fait apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 670 345,59 € soit au cumulé un excédent de 1 744 631,38 €, et un excédent d'investissement de 1 243 673,07 € soit au cumulé un déficit de 76 240,60 €

Didier Girard précise que le syndicat n'a pas d'emprunt.

Ensuite, il présente le programme d'actions 2022 avec la poursuite du programme de gestion de l'entretien de rivière et ouvrages, la régularisation administrative de systèmes d'endiguement et les études de danger, la mise en œuvre du 3^{ème} contrat de bassin, le suivi de la qualité de l'eau du Guiers Aval, la restauration de la continuité écologique du Guiers Mort, la poursuite du PEP au PAPI, le lancement de l'étude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique, ainsi que les actions d'animation technique et la négociation foncière

Le débat d'orientation budgétaire 2022 est annexé à ce compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire

Délibérations :

- Demande financement de l'étude de faisabilité confluence Guiers/Rhône :
Cette étude est intégrée au projet de la confluence Guiers/Rhône à St Genix les Villages et Aoste. Le coût est de 130 800 € TTC financé par les aides de l'Agence de l'eau et du conseil départemental de l'Isère.

- **Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de l'étude de faisabilité confluence/ Guiers**

- Etude pollution Guiers Aval :
L'objectif de cette opération est l'amélioration des connaissances afin d'engager les actions qui permettront la diminution des pressions polluantes sur le Guiers Aval et le Truison ainsi que le suivi de l'efficacité des actions engagées en terme d'évolution de la qualité des eaux. Le montant estimatif est de 82 560€. Il est proposé de demander des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du conseil départemental de l'Isère et de la Savoie.

- **Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à demander les aides financières les plus élevées que possible et à signer toutes les pièces nécessaires**

- Animation PEP 2022 :
Jean-Louis Reynaud propose de solliciter les aides de l'Etat pour le financement des animations PEP au PAPI au titre de l'année 2022 pour un montant de 30 150 € représentant 50% du coût total (60 300€)

- **Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à demander les aides financières et à signer toutes les pièces nécessaires.**

Présentation de la programmation du contrat de bassin GATB :

Didier Girard rappelle que les orientations stratégiques de ce contrat de bassin sont la qualité, la quantité, la préservation et la gestion des zones humides et la gestion physique des cours d'eau. Il indique que les différentes actions envisagées seront l'amélioration de la qualité de l'eau (volet A), la préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques (volet B1), la gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique (Volet B2), la gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire (volet C). Cela représente environ 100 fiches actions dont 40 concernent le petit cycle de l'eau. L'ensemble pour un budget de plus 29 millions d'euros sur trois ans.

Didier Girard rappelle que le futur contrat de bassin est sur la période 2022-2027. Il précise les différents enjeux

- Une qualité des eaux globalement préservée sur l'amont mais plus dégradée sur certains secteurs du Guiers et sur certains affluents, notamment en lien avec des pollutions domestiques (+ plus localement : pollutions agricoles et industrielles)
- Un lien fort qualité des eaux et hydrologie / morphologie, dans un contexte de changement climatique
- Une connaissance des ressources en eau et des besoins à approfondir, avec une ressource stratégique « AEP » (alluvions du Guiers et de l'Herretang) et des déficits identifiés
- De vastes espaces de zones humides avec un plan stratégique de gestion restant à déployer
- Des travaux importants engagés sur la morphologie et la continuité écologique... mais encore des altérations recensées sur certains secteurs (Guiers aval, Ainan) et des Espaces de Bon Fonctionnement à préserver
- Des populations piscicoles et astacicoles à préserver dans certains secteurs (habitats, qualité, thermie)
- Des enjeux de protection contre les inondations avec un programme d'études préalable au PAPI

Il indique les solutions pour la prise en compte de ces enjeux :

- Une dynamique engagée sur le territoire à poursuivre... avec les liens / synergies à maintenir voire parfaire
- Un besoin d'une démarche opérationnelle pour mettre en œuvre un futur programme d'actions concrètes (études, animation, travaux), avec une démarche en cours (PEP au PAPI) sur la thématique « inondation »
- Une possibilité de s'inscrire dans le cadre d'un contrat de bassin proposé par l'Agence de l'Eau pour répondre aux enjeux « SDAGE », sur la période 2022-2024, permettant de sécuriser des subventions voire de bénéficier d'enveloppes bonus.

Il explique que le choix du SIAGA est d'engager une nouvelle démarche « contrat de bassin » sur l'ensemble du territoire Guiers – Aiguebelette Bièvre et Truisson / Rieu.

Enfin, il rappelle le calendrier :

De Novembre 2021/Février 2022 : Programme d'actions : réalisation des fiches actions, échanges avec les différents acteurs, finalisation et validation en Mars 2022 du dossier de candidature.

Liste des systèmes d'endiguement potentiels prioritaires :

Didier Girard explique qu'il y aura des études de danger sur 16 digues dont 9 en Isère et 7 en Savoie et une mise en place de surveillance. Les critères de pré-sélection de ces digues sont les suivants :

- L'ouvrage doit préserver les enjeux de biens et de personnes,
- L'ouvrage ne doit pas être contourné dès la Q5,
- L'ouvrage ne doit pas être submersible dès la Q5,
- L'ouvrage doit être mis en charge.

Roger Journet demande si cette liste d'ouvrages a été communiquée au service de l'Etat. Didier Girard lui répond que cela a été fait. Il précise que cette liste a également été transmise à la DREAL et qu'il sera communiqué aux EPCI la liste des ouvrages retenus.

- o Construction bâtiment SIEGA/SIAGA
- Convention du futur bâtiment SIEGA/SIAGA : Jean-Louis Reynaud explique que le SIEGA a acquis un ténement de 6000 m² (ex Leader Price) à Pont de Beauvoisin (38) afin de réaliser un bâtiment regroupant le siège social du SIEGA et du SIAGA.

Jean-Louis Reynaud rappelle que le projet représente un coût prévisionnel de 3 300 000 € dont 300 000€ pour les études. Didier Girard explique que le SIAGA participera à hauteur de 25 % du coût du projet. Didier Girard précise qu'un espace pédagogique au niveau de l'accueil sur le thème petit et grand cycle de l'eau pourra être créé et que certaines salles seront mutualisées (salles de réunion, archives, vestiaire et sanitaires.).

Des aides financières seront demandées auprès du Département, la Région, l'Agence de l'eau...

Il indique qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour cette opération a été signée afin que le SIEGA assure la réalisation des études et travaux pour l'ensemble de l'opération (En effet, le SIEGA sera également maître d'ouvrage de la partie le concernant, dans ce même périmètre de réalisation).

Il précise qu'actuellement un recensement des besoins des deux structures est en cours.

- o Prochaines dates :

- * Prochain bureau : 9 mars 2022 à 17h30 salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin,
- * Prochain conseil syndical : 23 mars 2022 à 18h00, salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin.
- * Comité de rivière : date à prévoir début mai pour valider le contrat de bassin.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20 h 05

Le 9 février 2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

